



ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT-MARCOUF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AOÛT 2025 - THÉÂTRE DE CARENAN - 18H

BULLETINS RÉPONSE

Avec ce seul bulletin vous pouvez :

Adhérer ou renouveler votre adhésion pour 2025 (si vous ne l'avez pas déjà effectué)

Faire part de votre participation à l'assemblée générale

Voter les résolutions, si vous ne pouvez pas participer à l'assemblée générale (verso)

Donner un pouvoir pour voter en votre nom, plutôt que voter par correspondance (verso)

Ce bulletin, rempli et signé, est à glisser dans l'enveloppe « T » préaffranchie jointe, avec votre règlement si nécessaire, à l'exclusion de tout autre document et à poster.

Pour que votre vote soit pris en considération, ce bulletin-réponse doit parvenir à l'association avant le 10 août 2025 et vous devez être à jour de votre cotisation 2025.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2025**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) ADHÉRENT(S)

Si vous êtes déjà adhérent 2025, il est inutile de remplir ce formulaire. Vous pouvez aussi adhérer et régler votre cotisation par internet en vous connectant à www.ilesaintmarcouf.com.

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel (en lettres capital) :

Je donne mon consentement au recueil et à l'utilisation des données me concernant par l'AILSM aux fins de gestion et d'information sur les activités et événements organisés par l'association. L'AILSM s'engage à ne pas divulguer, de quelque façon que ce soit, les informations personnelles vous concernant, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

VOTRE ADHÉSION**

Je souhaite : Adhérer à l'association Renouveler mon adhésion

Cotisation annuelle individuelle : 20 €

Cotisation annuelle couple : 30 €

Cotisation annuelle famille : 30 € (+ 10 € par membre supplémentaire)

• Nombre de personnes adhérentes :

Cotisation annuelle association ou collectivité territoriale : 50 €

Don à l'association ajouté à la cotisation : (Un reçu fiscal vous est envoyé, il vous permet une défiscalisation de 66% au titre des associations reconnues d'intérêt général).

Signature :

MODE DE RÈGLEMENT

par chèque à l'ordre de «AILSM» à joindre dans l'enveloppe « T » préaffranchie avec votre bulletin-réponse.

PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AOÛT 2025

Pour des questions d'organisation pratique, merci de bien vouloir nous faire part de votre participation*

Je participerai à l'assemblée générale le 23 Août 2025 avec (merci d'indiquer le nombre de personnes vous accompagnant)

Je ne peux participer et choisi de :

voter par correspondance (voir au verso)

donner mon pouvoir (voir au Verso)

* Cocher les cases concernées et compléter. ** Mentions obligatoires pour la validation des votes.

POUVOIR POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Nom :

Prénom(s) :

Demeurant à :

donne pouvoir pour voter en mon nom à l'assemblée générale 2025 de l'association des Amis de l'île du Large Saint Marcouf, à

M. ou M^{me} (barrez la mention inutile)

Nom :

Prénom(s) :

Demeurant à :

Signature :

(extrait des statuts : un adhérent ne peut porter plus de cinq pouvoirs).

BULLETIN DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

POUR VOTER, VOUS DEVEZ ÊTRE À JOUR DE VOTRE COTISATION 2025.

Pour voter, cochez les cases correspondantes à votre choix dans le tableau ci-dessous (une seule case par ligne).

Insérez ce bulletin dans l'enveloppe « T » préaffranchie et postez-la.

Les votes doivent parvenir à l'association avant le 10 août 2025, passé ce délai, ils ne pourront plus être pris en considération.

Nom** et prénom(s)** du/des votant(s) :

Nombre d'adhérents** (cas des adhésions familiales) :

| RÉFÉRENCE | RÉSOLUTION | VOTE* | | |
|-----------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | Pour | Contre | Abstention |
| AG 1 | Rapport moral 2024 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| AG 2 | Rapport financier 2024 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| AG 3 | Orientations 2025-2026 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| AG 4 | Budget prévisionnel 2025 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| AG E1 | Statuts | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| AG E2 | Règlement intérieur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

* Cocher les cases concernées et compléter. ** Mentions obligatoires pour la validation des votes.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF

Association régie selon la loi de 1901 - J.O. du 13 décembre 2013 - D'intérêt général - N° de Siret : 503 864 282 00028 - Siège social : Mairie de Carentan
Adresse postale de l'Association : BP 201 - 50500 CARENTAN LES MARAIS - www.ilesaintmarcouf.com / Facebook : ilesaintmarcouf